



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

**Étaient présents :** Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Bousnières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY Brailles : Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvain BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Genes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphanie COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

**Étaient absents :** Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOU, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Marcel FELT

**Procurations de vote :**

**Mandants :** H. AKODAD, T. BENETEAU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOU, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

**Mandataires :** B. FALCINELLA, J.J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

Délibération n°2011/001518

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

## Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président**

**Commission : Questions diverses**

### Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 12 mai 2011, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 15 septembre 2011 a pris les décisions suivantes.**

### **I. Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

#### Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Monsieur Patrick RACINE comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 30 août 2011.

### **II. En matière financière**

#### Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (juillet 2011).

*Mmes MENETRIER, POISSENOT et MM. MOYSE, STEPOURJINE n'ont pas pris part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur les 7 demandes de garantie d'emprunt présentées en matière d'habitat, par Habitat 25 (1 demande), la Société Foncière Habitat et Humanisme (1 demande), Grand Besançon Habitat (3 demandes) et Néolia (2 demandes), pour un montant total de 5 827 244 €, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

#### Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, le SMSCoT, le SYBERT et le SMABLV pour l'achat de services postaux

A l'unanimité le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la CAGB, le SMSCoT, le SYBERT et le SMABLV pour l'achat de prestations de services postaux,
- a autorisé Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

### **III. En matière de Ressources Humaines**

#### Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé de communication, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

### **IV. En matière de Transports, Infrastructures et Déplacements**

#### Projet de convention pour la création de titres combinés « Ginko/Autocité »

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le projet de convention de mise en œuvre d'une tarification combinée entre le Grand Besançon, Besançon Mobilités et Autocité sur le périmètre de transport du Grand Besançon,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

#### Plans de Déplacements Entreprise (PDE) - Signature de Chartes de partenariat

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la Charte de partenariat PDE avec l'EFS,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette charte de partenariat ainsi que toutes les chartes de partenariat PDE sollicitées à l'avenir par des structures localisées sur le territoire de l'Agglomération bisontine.

### **V. En matière d'Economie, Emploi et Insertion**

#### Zone d'Activité Economique du Noret à Mamirolle - Vente d'assiette foncière à la SCI du Noret

A l'unanimité le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la vente d'une emprise approximative de 6 829 m<sup>2</sup> d'assiette foncière comprise dans la Zone d'Activité Economique du Noret à Mamirolle, au profit de la SCI du Noret représentée par M. Brice URLACHER (ou toute personne habilitée à se substituer à lui), pour un montant total de 122 922 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette vente.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 14 OCT. 2011

Pour extrait conforme,

Le Président